



Conseil de l'Europe, Commission pour l'égalité de genre, comité de rédaction d'un projet de recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme :

Intervention pour la réunion du 22 juin 2017, 15h45.

Titre : Comprendre le cybersexisme pour agir en prévention

Remerciements....

Quelles formes le sexisme prend-il en ligne ? Y a-t-il des spécificités par rapport au sexisme dans la vie réelle ? Comment faire face à ce que nous appelons le « cybersexisme », et comment le prévenir ? Je vous propose d'alimenter cette réflexion à partir notamment des résultats d'une étude inédite sur le cybersexisme réalisée auprès d'adolescent-e-s que nous avons coordonnée l'année dernière au Centre Hubertine Auclert. Je vous présenterai tout d'abord le contexte dans lequel cette étude s'inscrit, ses principaux résultats et enfin je dégagerai quelques pistes de recommandations issues de ce travail qui pourront inspirer vos réflexions.

Pour commencer : je vais prendre quelques instants pour vous présenter brièvement ce qu'est le Centre Hubertine Auclert. Il s'agit d'un centre pour l'égalité femmes-hommes en Ile-de-France, créé en 2009 qui a le statut d'association mais aussi d'organisme associé du Conseil régional. Nous apportons un appui à tout individu ou structure qui mène un projet ou programme en faveur de l'égalité femmes-hommes. Nous avons près de 170 membres, dont plus de 100 associations mais aussi des collectivités locales et des syndicats. Nous sommes un centre de ressources sur Paris et virtuel (égalithèque), nous avons des cycles de formation pour les associations et les collectivités, et nous produisons de l'expertise notamment dans deux champs : l'éducation à l'égalité et les violences faites aux femmes. Le sujet qui nous intéresse aujourd'hui est justement à l'interface entre ces deux enjeux.

1) Contexte : le sexisme en ligne, c'est quoi ? pourquoi c'est banalisé ?

Le numérique et ses usages sont au cœur d'un mouvement de transformation profonde de la société. Le numérique est un formidable espace et outil d'émancipation pour les femmes comme pour les hommes : il sert de support à de nouveaux modes de mobilisation et d'expression, il est source d'une extraordinaire créativité, presque sans limite ; il constitue aussi un espace de travail, où se développent toutes sortes de nouveaux métiers.

Pour faire progresser l'égalité réelle, la participation des femmes à cet espace est essentielle : le développement d'internet et des nouvelles technologies a permis **l'élargissement considérable du champ de l'espace public** et d'y introduire des modes d'expression sensiblement différents. Le sociologue Dominique Cardon souligne ainsi « l'égalité radicale des internautes » (2009). En théorie, en effet dans cet espace virtuel les femmes ont la possibilité d'agir et de défendre des points de vue (blogs, tweets, cyberactivisme) sans être nécessairement renvoyées, comme c'est trop souvent le cas dans les autres espaces publics (médias, politique, rue) à leur rôle

social et leur apparence, à leurs assignations en tant que femme. C'est aussi un puissant outil pour défendre les droits des femmes : audience démultipliée, nouveaux modes d'action (féminisme 2.0 que l'on a pu voir à l'action par exemple avec la « taxe rose » qui est partie d'une mobilisation du collectif « Les Georgette » en ligne devenue virale) et nouvelles technologies au service des droits des femmes : open data, MOOC, crowdfunding, applis mobiles pour protéger les femmes victimes de violences etc.

Le Centre Hubertine Auclert explore depuis quatre ans la question de l'usage des outils numériques au prisme du genre et de l'égalité femmes-hommes à travers un cycle de conférences et de rencontres « *Hubertine est une geek* » sur les représentations sexuées et sexistes dans les jeux vidéo, sur l'open data pour rendre visible les inégalités, faire se rencontrer les cyberactivistes féministes à travers le monde (octobre 2015) à l'école 42 ; ou encore en mars dernier autour de la question « L'intelligence artificielle est-elle sexiste » réalisée avec Cap Digital.

Mais à quelles conditions le numérique peut-il être un outil d'émancipation, de mobilisation et d'information pour les femmes ? Dans les différentes conférences que nous avons réalisées la parole des participantes a également permis de prendre conscience en creux qu'être actives en ligne que ce soit pour se divertir, pour échanger, s'informer ou pour militer les expose souvent à des insultes, humiliations ou harcèlement qui restreignent leur expression et leur liberté, des risques liés au développement de ce que l'on appelle le cybersexisme.

Le **cybersexisme s'exprime sous des formes très variées** : injures, diffamation, propos discriminatoires, commentaires humiliants ou menaces de violences (notamment sexuelles) via les réseaux sociaux, les blogs, les sms/mms. Ces agressions peuvent être ponctuelles ou répétées et relever dans ce cas de harcèlement. Cela peut être aussi la diffusion d'images ou informations volées sous le nom de la personne en vue de lui nuire. On trouve encore cela peut être la diffusion d'images intimes prises à l'insu ou dans un contexte privé puis ensuite diffusée sans le consentement (dans le contexte par exemple de rupture amoureuse : on parle alors de « revenge porn »), ou encore des chantages liés à la diffusion de ces contenus.

C'est un phénomène d'ampleur : selon un récent rapport publié par les Nations Unies (2015), ce sont près de 73% des femmes à travers le monde qui auraient été confrontées d'une manière ou d'une autre à des violences en ligne. Cela touche encore plus certaines femmes : jeunes, racisées, militantes (exposées), journalistes, qui évoluent dans des milieux d'hommes (jeux vidéo en ligne, sportives)... ou certains garçons ne répondant pas aux normes de masculinité dominante.

Une récente enquête de l'OSCE (2015) révélait par exemple que les journalistes femmes reçoivent trois fois plus de commentaires insultants et de menaces ou intimidations via Twitter que leurs homologues masculins, y compris des menaces de viols. Ce phénomène n'est pas marginal : 1 journaliste sur 4 déclare avoir subi de telles menaces.

Autre exemple : concernant les sportives, plus le niveau est élevé dans la compétition, plus les remarques sexistes se montrent persistantes, voire systématiques. C'est le cas pour Alizé Cornet, joueuse de tennis professionnelle de 27 ans, finaliste de la Fed Cup en 2016. Sur sa page Facebook - plus de 185.000 abonnés au compteur - un simple post de la joueuse voit affluer, parmi quelques messages d'encouragement, un florilège de propos sexistes : des remarques sur son physique, des comparaisons animales et des insultes misogynes. Le

cybersexisme subi par des sportives n'est ni plus ni moins que le prolongement d'un dénigrement général du sport féminin.¹

L'année dernière, la youtubeuse GingerForce a été l'objet d'une très violente campagne sexiste organisée de harcèlement en ligne après avoir critiqué une vidéo de Squeezie, un célèbre Youtubeur aux 3 millions d'abonnés, avec menaces de mort.

Le cybersexisme peut ainsi être défini comme l'ensemble des propos et comportements sexistes via les outils numériques (smartphones, sites internet, réseaux sociaux ou jeux vidéo en ligne) qui prennent leur racine dans les stéréotypes sur les femmes et les hommes, dans les injonctions différenciées concernant le corps, le comportement sexuel ou amoureux etc. Il s'agit ni plus ni moins que de la « **police de genre** » (telle que décrit par Elsa Dorlin) en ligne : ensemble de techniques visant à répondre aux résistances vis-à-vis de la domination exercée sur les femmes, sur leurs corps et leurs comportements. Les résistances peuvent être verbales, la non acceptation mais aussi la non-conformité aux assignations de genre.

Nos partenaires locaux issus de l'éducation nationale et des secteurs jeunesse nous ont interpellés sur ces formes de violences en ligne qui concernent plus les filles et face auxquelles ils/elles ne savaient pas comment agir. Nous avons donc lancé une réflexion **ciblée sur les jeunes**.

2) Les données issues de l'étude réalisée auprès des adolescent-e-s entre pair-e-s

Je vais maintenant vous présenter les principaux résultats de l'étude réalisée sur les cyberviolences à caractère sexiste et sexuel entre pair-e-s chez les adolescent-e-s. Tous ces résultats sont accessibles sur notre site web.

Méthodologie de l'étude : il s'agit d'une étude quantitative et qualitative menée durant l'année scolaire 2015-2016 auprès de 1200 élèves dans les collèges et lycées (11-15 ans) par l'OUIEP laboratoire spécialisé sur les violences scolaires, genre et éducation et qui est rattaché à l'ESPE (formation). Les jeunes ont répondu à un questionnaire sur les violences subies en ligne et hors ligne depuis le début de l'année scolaire, et ont ensuite échangé dans le cadre d'entretiens collectifs et individuels. 4 adultes par établissement également en entretien.

Les résultats :

Les filles sont davantage exposées aux cyberviolences et à des formes de violences spécifiques à caractère sexiste.

-Plusieurs **formes** de violences en ligne ont été identifiées :

- 13% des filles ont été l'objet de rumeurs en ligne (contre 6% des garçons)

- 20% des filles (13% pour les garçons) rapportent avoir été insultées en ligne sur leur apparence physique (poids, taille ou de toute autre particularité physique).

- 17% des filles (et 11% des garçons) déclarent avoir été confrontées à des cyberviolences à caractère sexuel par le biais de photos, vidéos ou textos à caractère sexuel envoyés sous la contrainte et/ou diffusés sans l'accord et/ou reçus sans en avoir envie. Cela concerne ainsi près de 3 filles et 2 garçons dans chaque classe.

¹ Anaïs Bohuon, maîtresse de conférence et socio-historienne à l'UFR STAPS de Paris-Sud

-Il est ressorti la très forte imbrication entre les violences en ligne et hors ligne. 50% des jeunes déclarant des violences hors ligne dans de fortes intensités ont subi également des violences en ligne de forte intensité.

-Ces violences sont largement banalisées et minimisées (1) par les jeunes eux/elles-mêmes : ils/elles en parlent peu (1/4) et si c'est le cas les filles le font en priorité envers leurs ami-e-s rarement les adultes alors mêmes que les conséquences sont bien réelles (y compris en classe : exclusion, isolement, peur...) ; et (2) par les adultes qui perçoivent peu ces situations sauf quand elles ont pris des proportions importantes (tsunami), on parle d'effet « iceberg » combinant l'invisibilité de ce qui se passe dans un monde dit « virtuel » et la banalisation et minimisation des actes et comportements sexistes au quotidien.

Quelles sont les spécificités de ces formes de violences ?

Si les auteurs de cyberviolences sont davantage des garçons, et si les victimations concernent davantage les filles (dimension sexuée), au-delà ce sont bien les normes de genre (c'est-à-dire ce que cela implique d'être une fille ou d'être un garçon) qui pèsent sur les comportements des jeunes (notamment au moment de l'entrée dans la sexualité) que l'on retrouve en ligne comme dans la vie réelle. Le volet qualitatif de l'étude invite à replacer ces violences dans le contexte de socialisation différenciée entre filles et garçons ... (1); mais aussi à penser cette socialisation différenciée dans le monde numérique (2).

L'entrée dans la sexualité constitue la **clef de voute de l'ordre du genre**, selon les recherches d'Isabelle Claire (sociologue). Elle démontre très bien les attentes différenciées qui pèsent + lourdement sur les filles :

- Les filles subissent l'obligation sociale d'être une « fille bien » : ne pas laisser libre cours à leur sexualité, ne pas s'autoriser une sexualité visible active ni avoir des désirs ; elle peut éventuellement avoir des relations sexuelles mais uniquement si elle est « amoureuse », des sentiments amoureux qui ne sont à l'inverse pas attendus et valorisés chez les garçons ; leur sexualité est davantage sous contrôle social que celle des garçons.
- Les garçons subissent l'injonction au virilisme : c'est-à-dire à démontrer en permanence qu'ils des « vrais mecs » : sexuellement actifs, virils, fort etc.

Or ces attentes pèsent très lourdement et même **s'accroissent en ligne**.

La « sociabilité digitale » (Cardon, 2009) se caractérise par l'échange de contenus à caractère visuel et la formulation de commentaires sur ces contenus. Les réseaux sociaux sont l'occasion d'une performance du genre féminin ou masculin (Instagram, FB, Snapchat ...) à travers la mise en scène de soi ; filles et garçons y sont très actif-ve-s mais cela n'a pas les mêmes conséquences pour les filles et pour les garçons.

En cas de transgression de codes genrés de mise en scène de soi, la sanction peut être lourde : rumeurs, réputation, violences. **Les cyberviolences sont une manifestation de cette « police de genre », un rappel à l'ordre de genre** qui cible les filles, et certains garçons.

En effet dans les entretiens avec les jeunes, ce qui ressort systématiquement lorsque l'on parle de l'exposition de soi en ligne des filles et des garçons, c'est que les filles doivent avant tout « **se respecter** » : on est clairement dans ces mécanismes de popularité en ligne qui sont différents pour les filles et les garçons, mais aussi et surtout profondément **inégaux**.

Les filles sont davantage incitées à envoyer des selfies d'une part ; et d'autre part, elles expérimentent davantage de commentaires sur leur selfie (l'intention de séduire sera toujours jugée, et toujours négativement) alors que la même démarche chez un garçon sera valorisée. On attendra des garçons plutôt qu'il accumule les photos de filles, comme autant de preuves qu'il « gère » les filles, qu'il entretient de nombreuses relations hétérosexuelles.

En cas de diffusion sans l'accord de photos à caractère sexuel (après une rupture par exemple) dans les entretiens avec les jeunes c'est qui ressort c'est d'une part la responsabilité de la fille « qui n'aurait pas dû faire cette photo » : au-delà de l'exhibition violente de son intimité quand cette photo est diffusée (et la rupture de confiance envers la personne qui a diffusé cette photo), ce qui doit nous interpeller c'est aussi et surtout les types (et le volume) de **commentaires** associés à la diffusion virale de cette photo, qui alimentent un phénomène de **lynchage sexiste** très puissant, et aux conséquences graves (on peut parler ici de « *slut shaming* ») : ces commentaires tout autant que la diffusion de la photo elle-même visant clairement à rappeler à l'ordre de genre, ces filles qui ne se sont pas conformées aux attentes de genre.

Ainsi : les outils numériques n'ont pas fait apparaître de nouveaux comportements (le sexisme n'a pas été créé avec les outils numériques), mais plutôt leur ont donné une nouvelle visibilité et des moyens pour se renforcer.

Les outils numériques prolongent et renforcent le sexisme, à travers notamment: viralité, anonymat, (sentiment) impunité (qui peut aussi encourager l'outrance verbale), dilution de la responsabilité (notamment pour les relayeur-euses), consentement non respecté, inversion de la culpabilité, ...

Les outils numériques rendent encore plus facile et systématique la réduction permanente des filles à leur corps et sexualité. Via les outils numériques, la sexualité des filles est encore plus observée, jugée, notée, contrôlée.

3) Comment agir afin de lutte contre le cybersexisme mais aussi le prévenir : 4 recommandations principales

- Campagne de sensibilisation : pourquoi avoir lancé la nôtre et quel impact ?

Face à ces contacts, nous avons tout d'abord lancé une campagne de sensibilisation #StopCybersexisme. Il s'agit à la fois de qualifier certains comportements comme étant des violences aux conséquences bien réelles ; de donner des conseils aux victimes et leur entourage ; mais aussi d'appeler à la responsabilisation individuelle (chacun et chacune peut faire quelque chose à son niveau, y compris les relayeur-euses). Enfin, un rappel à la loi est inséré dans la brochure que nous avons diffusée dans les établissements scolaires franciliens.

Le terme « cybersexisme » a énormément été repris sur les réseaux sociaux depuis le lancement de notre campagne. En 2015, 2800 résultats étaient associés au terme « cybersexisme » contre près de 100 000 aujourd'hui. 60 articles de presse, 3 matinales radios et 3 JT en soirée avec ce thème. 22 millions d'impression de tweets avec le mot-clé cybersexisme. **Notre campagne a permis de faire émerger le terme et ainsi de visibiliser en France la dimension sexiste à l'œuvre dans les cyberviolences.** Depuis le terme a été repris par le Ministère de l'Education Nationale et dans le 5^{ème} plan de lutte contre les violences faites aux femmes, qui en a fait pour les trois prochaines années une priorité.

- Former et accompagner les professionnel-le-s afin d'adopter une attitude favorable à l'égalité filles-garçons face au cybersexisme

Nous avons mis en place cette année des formations à la carte, et une offre de formation généraliste pour les professionnel-le-s notamment en lien avec les jeunes sur le sujet avec quatre messages principaux : ne pas culpabiliser les filles (ne pas juger de leur comportement), ne pas surprotéger les filles, responsabiliser les agresseur-euses et engager une réflexion plus générale sur les injonctions différentes en ligne pour les filles et les garçons sans diaboliser les outils du numérique.

- **Renforcer le droit :**

En France, il existe des textes sur lesquels s'appuyer pour des insultes, injures, menaces ... applicables aussi en ligne. Mais ils sont mal connus (des policiers qui refusent la plupart du temps le dépôt de plainte : formation). Le droit s'est également enrichi.

-Le cyber-harcèlement est également reconnu depuis 2014.

-La disposition concernant le « **revenge porn** » introduite dans la loi pour une République Numérique d'octobre 2016 est une avancée majeure : la loi réprime désormais explicitement le partage (la diffusion) sans consentement de toutes images ou paroles à caractère sexuel peu importe que les images soient prises par la victime elle-même ("selfie") ou avec son consentement ; et quel que soit le lieu (privé ou public : plage, piscine etc.). C'est au mis en cause de faire la preuve que le consentement a été donné pour la diffusion. Les peines sont de 2 ans de prison et 60 000 euros d'amende. Cela pourrait inspirer d'autres Etats ...

- **Améliorer les modalités de signalement par les opérateurs privés de l'internet** ; et accélérer la suppression de contenu sexiste.

Nous avons fait cette année un état des lieux des modalités de signalements rapides disponibles sur les principales plateformes de réseaux sociaux autour du cybersexisme. Il en ressort que les modalités sont très variables d'une plateforme à l'autre, que certaines n'ont pas mis en place de signalement (Snapchat). D'autres proposent des formulaires complets sur des situations particulières, comme le « revenge porn » mais ils sont souvent difficiles d'accès. Nous sommes d'ailleurs en train de référencer tous ces formulaires afin d'en faciliter l'accès pour les utilisateur-rices.

Certains réseaux sociaux ont cherché à améliorer le système de signalement : en avril dernier, Facebook a exemple lancé une nouvelle fonctionnalité qui limite le repartage (sur Facebook) d'un contenu intime à caractère sexuel. Cette nouvelle fonctionnalité suppose tout d'abord un 1^{er} signalement de ce contenu intime, qui est ensuite enregistré dans une base de données : il sera ensuite impossible de le diffuser à nouveau (un message s'affiche indiquant qu'il s'agit d'un contenu intime ayant été signalé). Cette fonctionnalité s'appuie sur une technique déjà utilisée auparavant pour les contenus pédopornographiques. La suppression n'est pas automatique, mais cela redonne le « pouvoir » aux utilisatrices et remet le consentement au centre du dispositif.

Au-delà de ces dispositifs très ciblés, la question se pose bien sûr du **traitement** des signalements reçus : tous les contenus signalés ne sont pas rapidement supprimés. Par exemple, la politique de modération sur Facebook est régulièrement pointée pour ses contradictions, notamment autour de la nudité ou de la censure des mamelons de femmes et non d'hommes. L'empêcheuse de penser en rond en France sur Facebook a dénoncé un cliché de femme table qui n'a pas été supprimé ; ou bien l'affaire Amine Mojito qui a également mis plusieurs jours avant d'être supprimé, sans recherche sur les comptes en doublon.

Or : en mai 2016, Facebook, Twitter, YouTube et Microsoft se sont engagés devant la Commission Européenne à aller plus loin contre la diffusion en ligne de discours de haine en Europe en signant un code de conduite face aux discours haineux illégaux (s'engagent à prendre en charge dans les 24h tout discours de haine, et à supprimer ou rendre inaccessible le contenu). Mais, cette décision ne prend pas en compte le « sexisme » mais fait uniquement référence « à la race, la couleur, la religion, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique ». Une liste définie par une décision-cadre européenne de 2014 sur la criminalisation du racisme et de la xénophobie. Même si le discours de haine ne recouvre pas toutes les situations de sexisme en ligne, pourquoi ne pas exiger un code de conduite incluant *a minima* le sexisme ?

document de travail